

Barneville-Carteret. Le nouveau port de plaisance inauguré



De gauche à droite : Gérard Gavory, préfet, David Legouet, maire, qui a rendu hommage à Pierre Géhanne, son prédécesseur et père du projet, et Jean Morin, président du conseil départemental. - Jacky Lebuhotel

Publié le 07/07/2021 à 17h52

L'inauguration du port de plaisance a eu lieu le 5 juillet. La cérémonie initialement prévue à bord de la Neire Maôve, puis sur la terrasse de pôle nautique, a été sagement rapatriée dans en intérieur. Le nouveau président du département, Jean Morin, également président de la société publique locale (SPL) des Ports de la Manche, a accueilli les invités, dont le préfet de la Manche, Gérard Gavory.

Les nouvelles places presque toutes occupées

Après avoir rappelé la genèse du projet, Jean Morin s'est félicité "*de la merveilleuse entente entre la ville de Barneville-Carteret et le département. L'ouvrage est maintenant terminé, les premiers plaisanciers commencent à occuper les emplacements.*" Les 340 nouvelles places sont attribuées à 95 %. La fameuse liste d'attente, qui ne laissait guère d'espoir d'avoir une place avant une dizaine d'années, a totalement fondu. "*Nous*

n'avons pas pu satisfaire tout le monde dans les petites dimensions, mais au-delà de 9 mètres, nous sommes à jour. Désormais avec l'augmentation du nombre de place, les disponibilités seront beaucoup plus importantes" a précisé le président.

"Un coût relativement peu onéreux pour un chantier de cette ampleur"

C'est une autre satisfaction. Le coût global HT est de 6,3 millions d'euros, ce qui représente 17 000 euros par anneau. Un chiffre raisonnable pour la création d'un port, que le président explique par la mutualisation des moyens de tous les ports de la Manche : *"nous faisons des achats groupés, ce qui nous permet de faire baisser les prix."* La SPL envisage également d'acheter du matériel de dragage. *"Des dragages réguliers permettent d'avoir des sédiments propres, donc facilement valorisables sur les plages."*